

S.O.D.C.	Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter	
Orléans	Sommaire du dossier	

Le sommaire général de ce dossier est le suivant :

PARTIE I : LETTRE DE DEMANDE
PRESENTATION
DOSSIER GRAPHIQUE
ANNEXES

PARTIE II : RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT ET DE L'EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES
ETUDE D'IMPACT ET EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES
ANNEXES

PARTIE III : **RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGER**
ETUDE DE DANGER
ANNEXES

PARTIE IV : NOTICE HYGIENE ET SECURITE

ANNEXE : DOSSIER D'ASSIMILATION

Ces différentes parties sont interdépendantes les unes des autres et ne peuvent être étudiées séparément.

Un glossaire explicitant la signification des principales abréviations est fourni dans chaque partie.

S.O.D.C.	Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter	Page 1
Orléans	Résumé non technique – Etude des dangers	




S.O.D.C.

**CENTRALE DE COGENERATION BIOMASSE
ORLEANS- Département du Loiret**

Dossier Demande d'Autorisation d'Exploiter

Juillet 2012

Partie III: Résumé non technique - Etude des dangers

<p><u>Maître d'Ouvrage délégué</u></p>  <p>COFELY – GDF SUEZ Le Voltaire – 1, Place des degrés 92059 PARIS La Défense Cedex FRANCE Tél : +33 (0) 1 41 20 10 00 Fax : +33 (0) 1 42 22 97 47</p>	<p><u>Maître d'Œuvre</u></p>  <p>CF INGENIERIE 72, rue Saint Charles 75015 Paris FRANCE Tél : +33 1 70 38 67 00 Fax : +33 1 42 22 97 47</p>	<p><u>Bureau d'études environnementales</u></p>  <p>ENTIME 14 av. de l'Europe 59 421 ARMENTIERES FRANCE Tél : +33 3 20 18 17 00 Fax : +33 3 20 18 17 09</p>
---	--	--

Sommaire

I	INTRODUCTION	3
II	RESUME NON TECHNIQUE	3
II.1	Méthodologie de l'étude de dangers	3
II.2	Analyse des risques.....	5
II.3	Accidentologie	5
II.4	Moyens de lutte contre les dangers	5
II.5	Cartographie des zones d'effets	5

Liste des figures

Figure 1	: Méthodologie de l'étude de dangers	4
Figure 2	: Cartographie des zones d'effets thermiques	6

I INTRODUCTION

Les activités exercées par la SODC présentent des dangers potentiels. L'objet de ce chapitre est de présenter un résumé non technique de l'étude de dangers.

II RESUME NON TECHNIQUE

II.1 Méthodologie de l'étude de dangers

La méthodologie, adoptée au cours de la présente étude, est conforme aux prescriptions ministérielles développées dans la Figure 1.

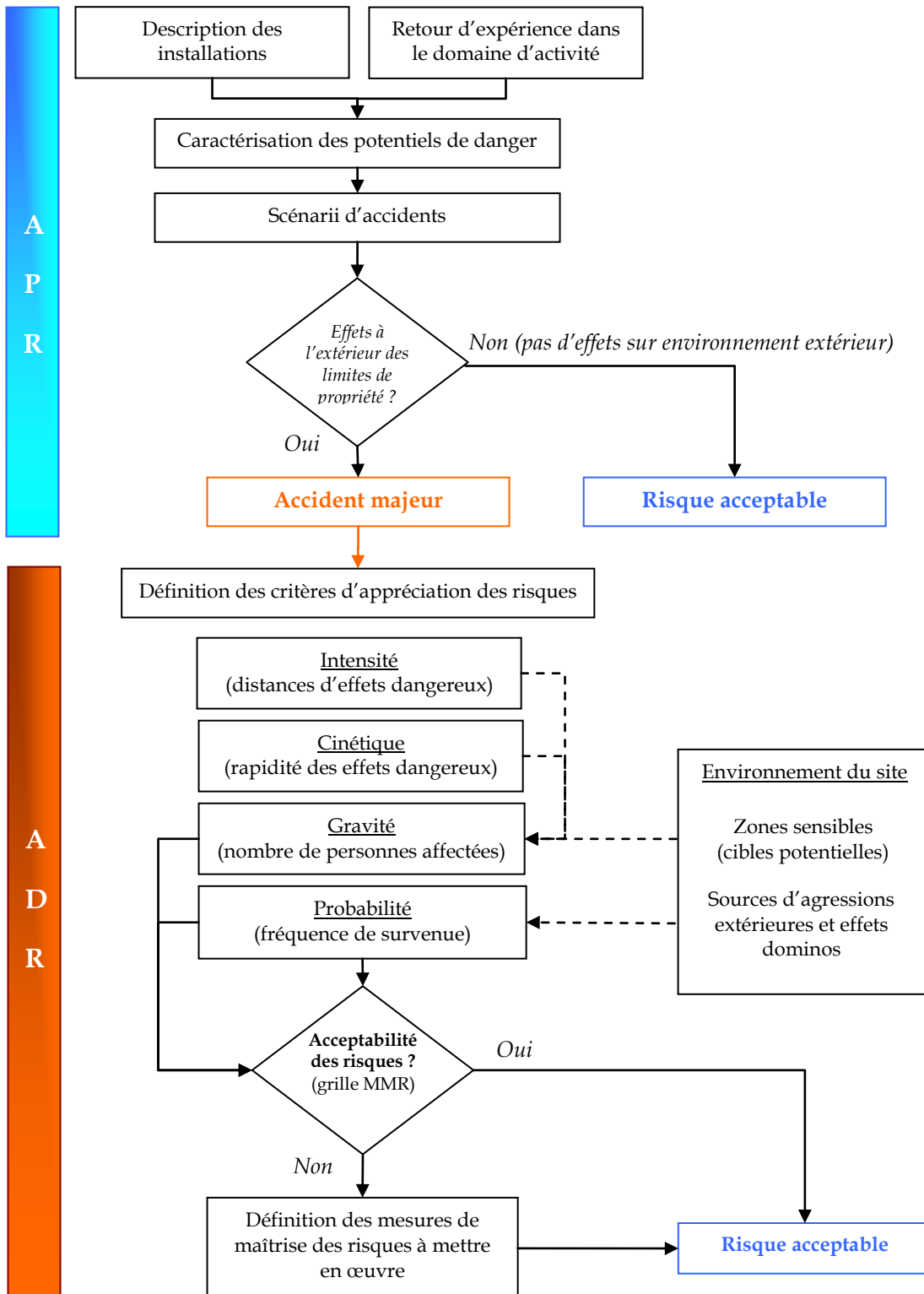


Figure 1 : Méthodologie de l'étude de dangers

II.2 Analyse des risques

L'analyse des risques permet d'identifier et de hiérarchiser les phénomènes dangereux qui peuvent se produire sur le site d'étude. Cette analyse est réalisée selon des méthodes adaptées aux installations et à leur contexte et proportionnées aux enjeux.

La cotation des risques associés au fonctionnement de l'installation est réalisée à partir des critères suivants :

- ✘ La probabilité d'occurrence (fréquence d'apparition d'un événement).
- ✘ La cinétique d'apparition et d'évolution d'un phénomène dangereux.
- ✘ L'intensité des effets et de la gravité des conséquences.

Au regard de l'étude de criticité, les phénomènes dangereux retenus sont :

- ✘ L'incendie du bâtiment de déchargement / stockage de la biomasse.
- ✘ L'incendie du silo d'alimentation de la chaudière.
- ✘ L'incendie de la réserve d'huiles hydrauliques.

II.3 Accidentologie

Une consultation de la base de données ARIA-BARPI du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable DPPR/SEI/BARPI a été faite en ce qui concerne l'accidentologie liée aux chaudières biomasse et leurs équipements. Cette recherche a été réalisée au niveau national et international de 1992 à 2011.

Les principaux accidents survenus sont les incendies de biomasse et autres matières inflammables.

II.4 Moyens de lutte contre les dangers

Le site de la SODC disposera d'extincteurs mobiles adaptés au risque, positionnés conformément aux règles APSAD en vigueur. Ces installations seront contrôlées annuellement par un organisme agréé.

Des poteaux incendie (et une réserve d'eau incendie si besoin est) seront disponibles et facilement accessibles aux services de secours.

En cas d'incendie, l'alerte sera donnée au SDIS qui déclenchera les Centres de Secours avoisinants. Les eaux d'extinction seront confinées et analysées avant rejet.

Le site sera équipé de protections contre la foudre.

II.5 Cartographie des zones d'effets

La cartographie des zones d'effets thermiques des scénarii de dangers identifiés est reprise à la Figure 2.

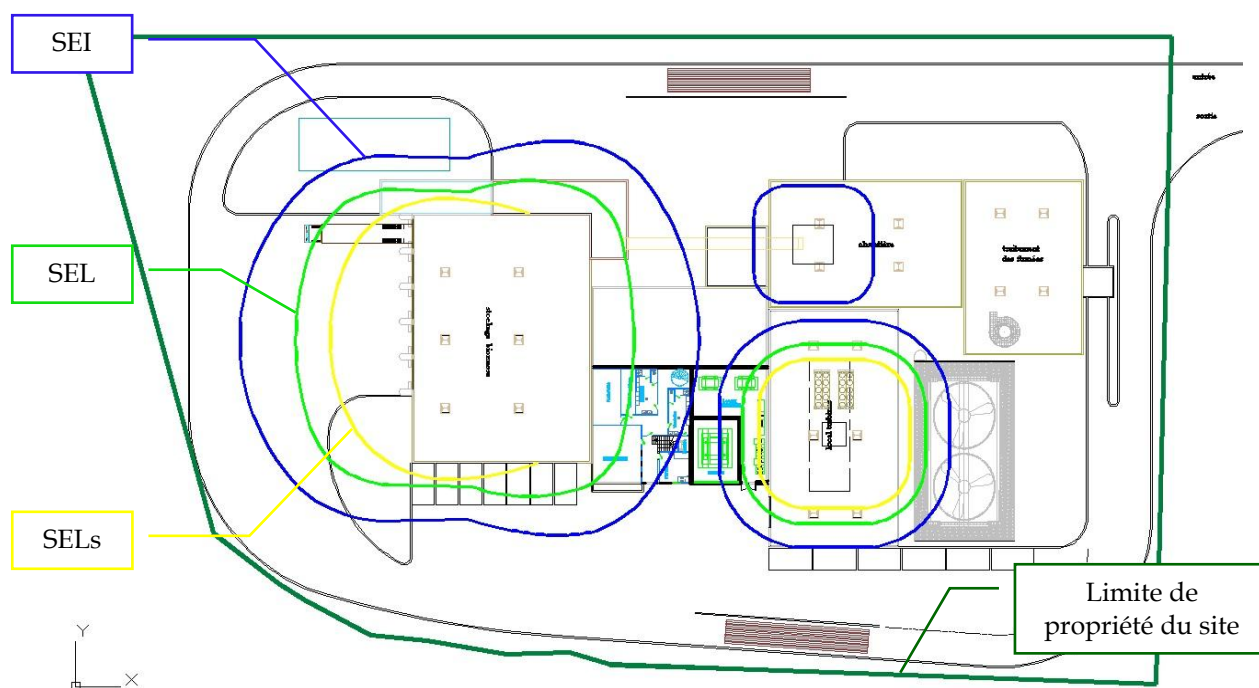


Figure 2 : Cartographie des zones d'effets thermiques

Aucun scénario identifié ne donne lieu à un scénario d'accident majeur. Il n'y a pas d'effets domino sur les autres installations du site présentant un potentiel de dangers.